



**DDI DDT(M) - DDPP
DDCS - DDCSPP**

UNSA Fonction Publique 21 Rue Jules Ferry 93177 Bagnoleet CEDEX
01 48 18 88 29 • unsa-fp@unsa.org • www.unsa-fp.org



Rencontre bi-latérale entre l'Inter Inspection Générale et l'UNSA

Le 13 mars 2019

Déclaration préalable remise aux inspecteurs.

En préalable, l'UNSA rappelle à la mission qu'elle n'est pas dupe de la décision politique du Premier Ministre fin novembre 2018.

La fusion des SG de Préfecture et de DDI vise simplement à faire des économies d'ETP, dans une logique purement comptable de réduction des dépenses publiques. Cette recherche d'économies s'est intensifiée depuis la crise sociale de la fin 2018 et des nouvelles dépenses budgétaires annoncées en décembre.

Est-ce que la décision prise va améliorer le niveau de service ? L'UNSA en doute fortement et pense au contraire qu'un schéma unique décrété depuis le haut risque d'aller à l'inverse ! Il convient maintenant de fixer les lignes directrices de la décision prise. C'est le sens de notre présence ici devant vous où nous allons vous livrer nos remarques, suggestions et propositions au regard de la lettre de mission reçue du Premier Ministre.

Sur le climat social, nous souhaitons d'abord insister sur un point, comme nous l'avons dit à Mr le Secrétaire Général: les agents et les cadres des secrétariats généraux sont légitimement inquiets de leur devenir. Cette inquiétude concerne aussi tous les services qui craignent de perdre des interlocuteurs de proximité sur les sujets RH, logistique et juridique.

Depuis le discours du Ministre de l'Intérieur de Janvier dernier aux Préfets, les agents souffrent d'une absence totale d'informations qui est en train de générer des inquiétudes très fortes avec des signes tangibles : demandes de mutation, postes publiés « à durée déterminée » qui ne trouveront pas preneurs ... Il y a en l'état un vrai risque de pertes de compétences dans les services supports des DDI, qui va pénaliser tous les services métiers et plus largement les Préfectures.

Nous réitérons donc notre demande pressante d'une diffusion d'informations qui précise un tant soit peu le processus décidé et son calendrier, au moins pour informer et rassurer les personnels.

Les Secrétariats généraux ont été les acteurs de la construction des DDI et ont contribué à la cohérence des équipes : les agents ont droit à un minimum de considérations, doivent être reconnus dans leurs compétences et être accompagnés par leur ministère d'origine dans un plan national dédié avec des mesures fortes.